

**L 2 1 4**

A n i m a u x

Monsieur le Directeur
Direction départementale
des services vétérinaires
210, avenue de la Venise Verte
79022 Niort Cedex

Bron, le 2 novembre 2009

Monsieur le Directeur,

Le 11 aout 2009, l'association L214 a visité le marché aux chevreaux de Lezay dans les Deux-Sèvres.

Les images filmées et enregistrées sur support vidéo montrent que les chevreaux ont été transportés dans des caisses placées à l'intérieur d'un fourgon. Jointe à ce courrier, vous trouverez un DVD et deux photos extraites de la vidéo vous permettant d'identifier le fourgon (immatriculation numéro : [REDACTED] 79).

Il nous semble douteux que ce fourgon soit agréé pour le transport des animaux vivants. Pourriez-vous vérifier que vos services ont accordé une autorisation de transport pour ce véhicule ?

Nous vous remercions par avance de nous communiquer les résultats de cette vérification et de l'attention que vous porterez à cette demande.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Antoine Comiti

Président

Copie :

Bureau de la Protection Animale, Ministère de l'Agriculture
Direction Générale de l'Alimentation, Ministère de l'Agriculture